



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 OCTOBRE 2023

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	28
Convocations :	6 OCTOBRE 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, , M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, , Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- Mme Laurence RENO	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- M. Stéphane BORD,	Pouvoir à M. Gérard GUILLOPE
- Mme Clarisse KIRCH	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- M. Luc LESIEUR	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU
- M. Alexis VERNIER	Pouvoir à Mme Julie GODICHAUD

--ooOoo--

Monsieur Laurent CASSARD remplit les fonctions de Secrétaire.

OBJET : Programme de Réussite Educative (PRE) – Transfert de compétence au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Avenant à la convention-cadre Ville de Sotteville-lès-Rouen et CCAS de Sotteville-lès-Rouen

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,
- la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, modifiée par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 article 26 ;
- la circulaire de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) en date du 14 février 2006, relative à la mise en œuvre du programme « réussite éducative » ;
- la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 12 octobre 2006 relative au Programme de Réussite Educative ;
- la délibération de la Caisse des écoles de la Ville de Sotteville-lès-Rouen en date du 2 octobre 2023, relative au transfert d'activité et de compétence du Programme de Réussite Educative à la Ville ;
- la convention-cadre Ville de Sotteville-lès-Rouen et CCAS de Sotteville-lès-Rouen signée le 12 novembre 2015, modifiée par avenants du 7 décembre 2017, 13 décembre 2018 et 10 décembre 2020 ;

Considérant :

- Que la Caisse des écoles de la Ville de Sotteville-lès-Rouen souhaite mettre ses activités en sommeil à partir de 2024, en raison de l'ouverture d'espaces de concertation sur les questions éducatives et du développement de la politique éducative de la Ville ;
- Qu'il convient au préalable de transférer les activités et compétences de la Caisse des écoles à la Ville ;
- Que la Caisse des écoles a transféré le financement des projets pédagogiques et le portage du Programme de Réussite Educative à la Ville à partir du 1^{er} janvier 2024 ;
- Que les PRE ne peuvent s'appuyer que sur une Caisse des écoles, un Groupement d'intérêt public, un Etablissement public local d'enseignement ou un Centre communal d'action sociale ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De transférer le portage du Programme de Réussite Educative au Centre Communal d'Action Sociale à partir du 1^{er} janvier 2024 ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant à la convention-cadre Ville de Sotteville-lès-Rouen et CCAS de Sotteville-lès-Rouen, joint en annexe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20231012-2023-130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2023

Publication : 18/10/2023

La délibération n°2023-130 est adoptée.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La Maire

Luce PANE